

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_240318_036
---------------------------

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CITY STADE AU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 26°,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la délibération n°CM\_240319\_05 du Conseil municipal du 19 mars 2024, relative à l'approbation du projet de création d'équipements sportifs sur le parc du Grézac et du plan de financement,

**CONSIDÉRANT** la nécessité dans le cadre de ce projet d'investir dans des équipements sportifs adaptés aux attentes des Lodévois,

**CONSIDÉRANT** que le coût de ces équipements est de quatre-cent-trente-et-un-mille-six-cent-six euros Hors Taxes (431 606 euros HT),

### DÉCIDE

**-ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport pour la création d'équipements sportifs sur le parc du Grézac d'un montant de cent-vingt-mille euros (120 000 €) sur un montant global de quatre-cent-trente-et-un-mille-six-cent-six euros Hors Taxes (431 606 euros HT) et selon le projet de plan de financement suivant :

- Agence nationale du sport : 120 000 euros,
- Conseil départemental de l'Hérault : 129 482 euros,
- Commune de Lodève : 182 124 euros,

**-ARTICLE 2 :** D'imputer la recette correspondante au budget principal, chapitre 13, article 1328, autorisation de programme n°28,

**-ARTICLE 3 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240318-lmc110449-DE-1-  
1

Date de télétransmission : 18/03/24  
Date de publication : 20/03/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix huit mars deux mille vingt-quatre,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE